

Formation

Les risques psychosociaux au travail – Transformer une exigence en opportunité



Dirigeants, gestionnaires, personnel RH
et SST



Dr Charles Coulombe, MD



Français



3 heures (1/2 journée)



En présentiel

Résumé

Au Québec, en vertu de la Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail adoptée à l'automne 2021, les organisations doivent maintenant intégrer les risques psychosociaux (RPS) au travail dans leurs mécanismes de prévention.

Cette formation vise à mobiliser les compétences managériales pour mettre en place des moyens concrets, simples et efficaces pour identifier et éliminer les RPS au travail.

Au-delà de l'obligation légale d'agir en matière de RPS, voici une opportunité pour s'outiller pour mieux protéger la santé et sécurité des travailleurs, d'avoir un impact direct sur la performance organisationnelle et de devenir un employeur de choix.

Objectifs

Au terme de cet atelier de formation, le participant sera en mesure :

- De situer les RPS dans une approche globale de prévention
- De nommer les 5 principaux RPS
- De décrire les causes des RPS
- De nommer les 4 principaux effets des RPS sur la santé
- De décrire les effets des RPS sur l'organisation
- D'expliquer la méthode pour identifier les RPS
- De nommer les 2 principaux moyens pour éliminer les RPS
- De donner du soutien psychologique à un employé
- De gérer efficacement la charge de travail
- De créer un climat de travail sain psychologiquement
- D'agir sur les facteurs de stress d'origine personnelle et professionnelle afin d'en minimiser les impacts sur la santé et l'organisation



Plan de formation :

La formation se divise en 3 modules (pauses aux heures) :

- *Concepts de base en prévention* :
 - la santé globale
 - les différents types de prévention en milieu de travail (primaire, secondaire, tertiaire)
 - les RPS au travail :
 - la théorie : définition, causes, impacts sur la santé et l'organisation
 - la pratique : moyens pour les identifier et les éliminer

- *Pratiques de gestion* (6 pratiques de gestion contribuant à réduire les RPS) :
 - le réflexe « CAA » (répondre aux besoins psychologiques de base au travail)
 - donner du soutien psychologique
 - protéger la sécurité psychologique
 - concilier travail / vie personnelle
 - clarifier ses attentes
 - gérer la charge de travail

- *Facteurs de stress* (pratiques de gestion pour minimiser les impacts des facteurs de stress sur la santé et l'organisation) :
 - facteurs de stress d'origine personnelle : problèmes conjugaux, familiaux, légaux, financiers, de santé

 - facteurs de stress d'origine professionnelle :
 - conflits
 - insatisfactions
 - climat de travail malsain causé par un gestionnaire en détresse psychologique, ayant des lacunes managériales ou ayant un trouble de personnalité

Méthode pédagogique :

- La formation est conçue pour maximiser les interactions. À partir d'exemples concrets et de mises en situation, l'accent est mis sur le savoir-faire (habiletés) et le savoir-être (attitudes).
- Un document PDF sous forme de guide qui reprend toutes les notions abordées lors de la formation et qui fournit des informations complémentaires et des références est remis aux participants après la formation.

Formateur :

Dr Coulombe a pris sa retraite de la médecine après plus de 30 ans de pratique.

Il a partagé l'exercice de la médecine familiale, du travail et d'assurance avec l'enseignement et la gestion dans les Forces canadiennes comme médecin militaire puis comme médecin civil de 1991 à 2010. Il y a été dirigeant en santé et sécurité au travail, gestion d'invalidité, entraînement opérationnel, directeur des services professionnels et directeur général d'établissements de santé au pays et à l'étranger.

Par la suite il a été consultant jusqu'en 2022. Il offrait des services de médecin-conseil et formateur auprès des employeurs et assureurs du secteur privé et public en médecine du travail, domaine de la médecine qui met l'emphase sur la prévention en milieu de travail ainsi qu'en médecine d'assurance, domaine de la médecine qui met l'emphase sur la gestion d'invalidité.

Il a toujours enseigné depuis le début de sa carrière. Il se consacre notamment à la formation sur les RPS au travail depuis plus de 10 ans et à la formation sur la détermination de l'aptitude au travail depuis plus de 25 ans.

Depuis sa retraite de la médecine en 2022, il demeure actif en tant que formateur et en accompagnant les organisations dans leurs démarches de prévention des RPS au travail.

6 mars 2023